

**/// DOSSIER DE PRESSE ///**



**POINT DE SITUATION CONCERNANT  
L'INCENDIE DU 2 NOVEMBRE 2013**

**14 novembre 2013**

Contact Presse

Bérenger SATEL-PONGY // Responsable Environnement et Communication d'EveRé

Tél : 04 42 05 76 11 / Port : 06 29 50 34 98 / Mail : [b.satel@evere.fr](mailto:b.satel@evere.fr)

## Sommaire

L'incendie du 2 novembre 2013.....	p 3
• Le déroulé des événements	
• Le dispositif de sécurité du site	
• Le feu, un risque clairement identifié	
• Une vigilance permanente sur l'état de propreté du site	
• Une intervention rapide du SDIS	
• Les hypothèses de propagation	
• Les causes de l'incendie	
Les conséquences de l'incendie.....	p 8
• Les conséquences humaines	
• Les conséquences matérielles	
• Les conséquences organisationnelles	
• Les conséquences environnementales	
• Les conséquences sociales	
Le planning prévisionnel de reprise d'activité.....	p 12
• Le redémarrage partiel de l'UVE	
• L'estimation des travaux	
EveRé, un centre de traitement multifilière des déchets.....	p 14
• EveRé et son contexte	
• Le fonctionnement	
• Le centre de tri primaire	
• L'unité de valorisation organique (méthanisation)	
• L'unité de valorisation énergétique	

## L'incendie du 2 Novembre 2013

- Le déroulé des événements

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2013, vers 2h30, le feu s'est déclaré dans le centre de tri secondaire des déchets organiques.

Le déclenchement de l'alarme incendie a eu lieu à 2h38. Quelques instants plus tard, un salarié se trouvant au niveau du centre de compostage, ayant constaté l'incendie, donnait à son tour l'alerte par radio à la salle de contrôle de l'Unité de Valorisation Energétique.

La procédure suivie par les salariés de la salle de contrôle ont permis une intervention rapide des pompiers qui sont arrivés sur les lieux à 3h05.

L'intervention des sapeurs pompiers a visé dans un premier temps à protéger les zones les plus sensibles, à savoir :

- la zone des digesteurs,
- la bâche souple de biogaz.

Comme prévu dans nos procédures internes, le personnel a évacué la zone et les deux lignes de l'Unité de Valorisation Energétique ont été immédiatement mises à l'arrêt.

Le feu s'est ensuite propagé au biofiltre et, via le convoyeur de déchets, à la zone de compostage, puis attisé par un vent de secteur sud, au centre de tri primaire et aux fosses d'entreposage des OMR (ordures ménagères résiduelles).

- Le dispositif de sécurité du site

Lors de l'étude de dangers, les différents scénarios, notamment en termes d'incendie, ont été dimensionnés.

Les dispositifs de sécurité (détecteurs de fumées, RIA, extincteurs...) ont ensuite été installés en fonction des risques identifiés dans chaque unité, via cette étude de dangers.

C'est précisément le détecteur situé dans le local électrique, interne au bâtiment de tri secondaire, qui a déclenché l'alarme incendie donnant ainsi l'alerte au niveau de la salle de contrôle de l'Unité de Valorisation Energétique (unité fonctionnant en 3x8 avec, en permanence, du personnel d'exploitation présent).

L'unité de méthanisation à proprement parler est bien évidemment équipée de l'ensemble des dispositifs de sécurité, en particulier de capteurs pouvant déceler toutes fuites de biogaz.

Le site d'EveRé dispose de 31 caméras de surveillance, 7 qui contrôlent les extérieurs, et 24 les process de traitement. Les bandes ont été remises aux enquêteurs.

- Le feu, un risque clairement identifié

Les départs de feu sont un risque clairement identifié sur notre site, c'est pourquoi nous possédons un dispositif de sécurité complet : détecteurs de fumée, détecteurs de flammes, alarmes d'évacuation, rideaux d'eau, poteaux incendie, canons à mousse, groupes motopompe, Robinets d'Incendie Armés (RIA), extincteurs,... et c'est la raison pour laquelle notre personnel est formé pour pouvoir répondre à ces risques et déclencher les procédures mises en place.

Ces équipements sont régulièrement vérifiés par des organismes agréés. Le dernier contrôle sur les poteaux incendie a eu lieu cet été.

Pour mémoire, à ce jour et depuis sa mise en service, notre site a connu 4 départs de feu et 1 incendie qui ont nécessité l'intervention des pompiers. Concernant les départs de feu, ils ont été, pour la quasi-totalité, dus à la nature non conforme des déchets jetés par les particuliers avec les ordures ménagères, de type : fusées de détresse, déchets explosifs, matériel de pyrotechnie...

1. 6 Juin 2010 : départ de feu dans une fosse de réception des déchets
2. 25 octobre 2011 : départ de feu à l'intérieur d'un trommel du centre de tri primaire
3. 22 juin 2012 : départ de feu à l'intérieur d'un trommel du centre de tri primaire
4. 11 Août 2013 : départ de feu dans la fosse n°3 de l'Unité de Valorisation Énergétique (fosse d'entreposage des déchets avant leur traitement par incinération)
5. L'incendie du 2 novembre 2013

A chaque fois, dans une logique de retour d'expérience, une analyse a été réalisée et, en fonction, des mesures amélioratrices ont été mises en œuvre, afin de réduire les causes potentielles de départ de feu, et de faciliter, soit par de la formation auprès des salariés soit par l'installation de moyens de lutte supplémentaires, la prise en charge de ces événements.

En parallèle, en cas de départs de feu dus à la présence d'un déchet non conforme, une information a systématiquement été faite auprès de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, rappelant l'importance de ne pas recevoir ce type de déchets en mélange avec les ordures ménagères.

- Une vigilance permanente sur l'état de propreté du site

Des équipes de nettoyage sont quotidiennement opérationnelles sur l'ensemble du site.

En particulier, en ce qui concerne les unités de tri, des nettoyeurs nettoient, de façon continue, tout au long de la journée, l'intérieur et les abords extérieurs des bâtiments de tri.

Le soir, avant le départ de la dernière équipe de quart, les lignes de tri sont systématiquement vidées. Il ne reste jamais de la matière en attente de tri sur les lignes pendant la nuit. Une fois vidées, les lignes, c'est à dire les équipements de tri (trommels, tris balistiques, table vibrante...) sont systématiquement nettoyés.

De plus, plusieurs fois par semaine, les nettoyeurs font un nettoyage complet des lignes de tri et de leurs abords (passerelles, caillebotis...).

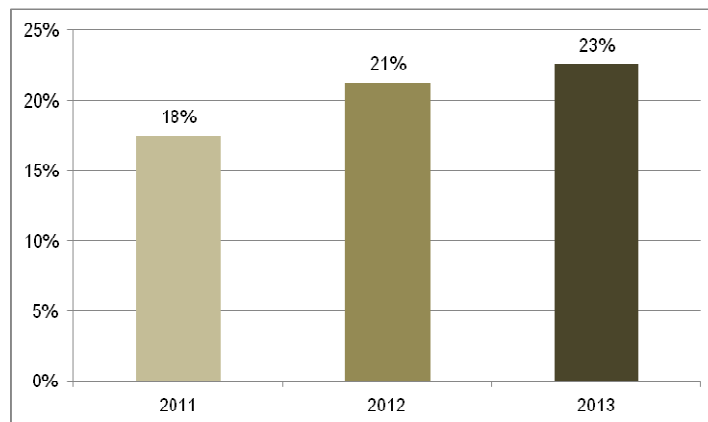
La propreté de la zone de tri secondaire a été récemment améliorée par remplacement du système d'injection d'hydroxyde ferrique sous forme de poudre par un système d'injection en phase aqueuse (l'hydroxyde ferrique est ajouté à la matière organique en entrée des méthaniseurs ; il s'agit d'un réactif qui permet de réaliser un traitement « amont » du biogaz pour réduire sa teneur en H<sub>2</sub>S).

Comme nous nous y étions engagés auprès des services de l'État, nous avons mis en œuvre cette substitution dans le courant de l'année 2012. Cela a, depuis, très nettement amélioré la propreté du bâtiment « tri secondaire ».

En complément de nos équipes, un nettoyage complet de toute la zone tri secondaire, réalisé par une entreprise extérieure, a eu lieu les 6-7-10 et 11 juin 2013. Ces opérations de nettoyage complet du bâtiment par une société extérieure spécialisée sont réalisées a minima 1 fois par an.

Cette prise en compte réelle de l'état de propreté du site a d'ailleurs été remarquée lors du dernier audit de suivi de la norme ISO 14001 réalisé en juin 2013. L'auditeur, dans le cadre de son rapport de synthèse, concluait qu'un des points forts de notre système était justement « *les efforts constants de propreté des installations dans un contexte difficile, notamment à l'Unité de Valorisation Organique et au tri* ».

Aujourd'hui, 39 salariés sont affectés à cette mission de maintien de la propreté sur le site.



Évolution du % de salariés affectés aux missions de maintien de la propreté du site

- Une intervention rapide du SDIS

La rapidité d'intervention des sapeurs-pompiers est liée à leur parfaite connaissance des lieux puisque nous entretenons des relations très étroites et que nous organisons des visites mensuelles des installations qui incluent une présentation des process industriels et le repérage des accès et voies de circulation.

Notre site, de par sa configuration, leur sert également de lieu d'entraînement.

D'autre part, nous organisons, tous les ans un exercice interne pour tester notre organisation face à un sinistre majeur. Le dernier s'est déroulé en présence des sapeurs-pompiers.

Des essais sont réalisés pour vérifier le bon fonctionnement de nos installations de protection incendie. Le dernier en date étant celui de la société PROMAT, le 26 août dernier, qui a vérifié que le débit d'eau de 4 poteaux incendie ouverts en simultanée était d'au moins 480 m<sup>3</sup>/h. Les résultats ont fait état d'un débit de 531 m<sup>3</sup>/h.

- Les hypothèses de propagation

Différentes enquêtes sont en cours, mais selon les premières constatations, la propagation de l'incendie aurait eu lieu via les tapis des convoyeurs, le feu étant attisé par le vent. Le système de ventilation a été vu intact par les premiers intervenants, ce qui permet d'écarter cette hypothèse de propagation.

- Les causes de l'incendie

Une enquête menée par les experts des autorités compétentes (Police Nationale accompagnée d'un expert judiciaire) est actuellement en cours pour déterminer les causes du départ de feu, qui restent pour l'heure inconnues.

Les premières analyses ont débuté mardi 5 novembre. Nous devons ensuite attendre les rapports d'expertise pour en connaître les conclusions.

## Les conséquences de l'incendie

- Les conséquences humaines

Aucune victime n'est à déplorer.

- Les conséquences matérielles

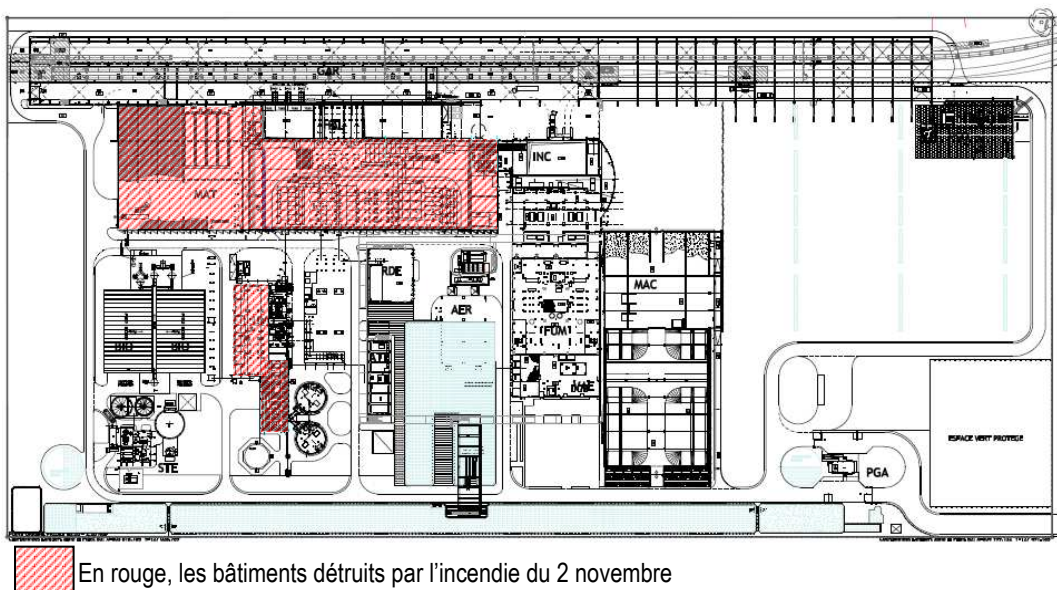
Les centres de tri primaire et secondaire ainsi que la plate-forme de compostage sont détruits.

L'unité de méthanisation (digesteurs) ainsi que les systèmes de valorisation énergétique du biogaz et les tubes de pré-fermentation sont intacts.

En ce qui concerne l'unité de valorisation énergétique, qui n'a pas été dans le périmètre de l'incendie, un audit approfondi a mis au jour quelques dommages légers qui sont en fait des conséquences indirectes de l'incendie (réchauffeurs d'air sur les lignes 1 et 2, caisson d'entrée d'air primaire sur la ligne 2).

Les réparations ont déjà été faites sur la ligne 1.

Les réparations et remplacement de pièces sur la ligne 2 sont en cours.



- Les conséquences organisationnelles

Cet événement n'a aucun impact sur la collecte des déchets des habitants de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole. La CUMPM s'est immédiatement mobilisée le jour même de l'incendie et suite à une concertation étroite avec EveRé, il a été décidé de diriger dès le lundi matin 4 novembre les déchets de la CUMPM à partir des centres de transfert de Marseille vers des centres de stockage situés dans le département des Bouches du Rhône.



- Les conséquences environnementales

Une de nos préoccupations immédiates a concerné l'impact sur l'environnement.

Les services de l'État, en collaboration avec AIRPACA, ont constaté dès le 2 novembre que « les principales zones d'habitation autour du site n'ont pas été significativement influencées par l'incendie en terme d'exposition aux polluants réglementés dans les heures suivant le début de l'incendie ».

Un constat aujourd'hui confirmé par les indices de la qualité de l'air mesurés par AIRPACA dans les villes proches du site et qui ont été jugés « bons » pour la période du lundi 4 novembre au jeudi 7 novembre, période directement postérieure à l'incendie (résultats accessibles sur le site internet d'AIRPACA, et repris ci-dessous).

**4 au 10 novembre 2013**

**INDICES DE LA QUALITE DE L'AIR**

Zones	Indice de lundi à jeudi	Tendance pour le week-end	Polluants dominants
Arles / St-Martin-de-Crau	Bon	Stable	PM10
Istres / Miramas / St-Chamas	Bon	Stable	PM10
Salon-de-Provence / Cornillon-Confoux / La Fare-les-Oliviers	Bon	Stable	PM10
Berre-l'Etang	Bon	Stable	PM10
Rognac / Coudoux / Vitrolles / Velaux / Ventabren	Bon	Stable	PM10
Marignane / St-Victoret / Châteauneuf-les-M. / Gignac-la-N.	Bon	Stable	PM10
Carry-le-Rouet / Sausset-les-Pins	Bon	Stable	PM10
Martigues / St-Mitre-les-Remparts	Bon	Stable	PM10
Fos-sur-Mer	Bon	Stable	M10
Port-de-Bouc	Bon	Stable	PM10
Port-Saint-Louis-du-Rhône	Bon	Stable	PM10

*NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote, PM10 : particules, O<sub>3</sub> : ozone, SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre. Pour plus d'infos sur les polluants, cliquez ici.*

*Indices de la qualité de l'air publiés par AIRPACA pour la période du lundi 4 au jeudi 7 novembre 2013*

Néanmoins, des mesures de surveillance supplémentaires ont été prises conformément aux demandes de la Préfecture des Bouches du Rhône.

EveRé a réalisé un ensemble d'échantillonnages de sols de surface et de végétaux (herbes, lichens...) autour du site, soit environ une quarantaine d'échantillonnages en tout, le dernier ayant eu lieu jeudi 7 novembre.

Les échantillonnages ont été réalisés dans des zones très diverses : sous le cône de dispersion des fumées, chez les industriels voisins (Lyondell, Kem'One, Ascometal, Terminal conteneurs), en zones naturelles, en zones agricoles, en zones d'habitation.

AIRPACA a également installé plusieurs jauges de retombées, dont une sur la commune de Port-Saint-Louis.

Toutes les analyses ont été demandées en urgence aux laboratoires afin de fournir dans les plus brefs délais ces éléments aux services de l'État.

Comme il en est d'usage, une communication particulière sera faite une fois les résultats obtenus.

- Les conséquences sociales

L'incendie du 2 novembre a bien évidemment un fort impact sur l'activité du site.

En premier lieu, dès le premier jour, nous avons mis en place une cellule d'aide psychologique avec le CHSCT et le Gims (Groupement Interprofessionnel Medico Social) pour soutenir et écouter les salariés choqués par l'incendie et inquiets pour leur avenir. Cette cellule leur propose à la fois des réunions de groupes et des entretiens individuels sur et en dehors du site, sur simple rendez-vous.

La direction d'EveRé a réaffirmé lors du Comité d'Entreprise du 12 novembre 2013 sa volonté de tout mettre en œuvre afin de préserver l'emploi des salariés et reprendre l'activité sur le site dans la configuration d'origine.

Par conséquent, aucun plan social n'est envisagé.

Les réflexions s'orientent à ce jour vers des solutions de travail à temps partiel, avec l'objectif de limiter au maximum les pertes de rémunération pendant cette phase transitoire en réalisant une rotation des personnels.

Cette solution a été accueillie favorablement par le Comité d'Entreprise, et des démarches sont en cours auprès des services de l'État afin de faire valider ces mesures exceptionnelles de temps partiel.

A noter aussi que les équipes des unités qui vont reprendre leur activité (Unité de Valorisation Énergétique et Maintenance) seront renforcées.

Des formations seront proposées afin de développer la polyvalence.

Des offres de mobilité au sein du groupe URBASER sont également possibles pour les salariés qui le souhaitent, deux sites vont prochainement ouvrir leurs portes à Bayonne et à Paris.

Par ailleurs, dans les cahiers des charges pour les travaux de reconstruction du site, EveRé inclura une clause demandant aux entreprises choisies de recourir au personnel d'EveRé dans le cadre d'une mise à disposition, dans des conditions bien précises.

Nous allons également prendre des contacts avec les industriels de la zone afin de recenser d'éventuels besoins en personnel, les qualifications de certains salariés pouvant correspondre à leurs besoins.



A l'occasion de cette réunion du Comité d'Entreprise du 12 novembre 2013, Roberto RODRIGUEZ, Directeur Général d'EveRé, a réaffirmé aux salariés que « lorsque le site aura retrouvé 100% de son activité, nous aurons besoin de tout le monde et de toutes les compétences ».

## Le planning prévisionnel de reprise d'activité

- Le redémarrage partiel de l'UVE

Dans un premier temps, nous avons procédé à un examen détaillé de la situation au niveau de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Certaines pièces endommagées de façon indirecte par les effets de l'incendie ont déjà été réparées (réchauffeur d'air sur la ligne 1) ou sont en cours d'être réparées/remplacées (réchauffeur d'air et caisson d'entrée d'air primaire sur la ligne 2).

La ligne 1 est donc aujourd'hui techniquement opérationnelle, tel que prévu dans le calendrier transmis précédemment.

Avant une remise en service, la DREAL a demandé en date du 8 novembre 2013 à ce qu'un audit complet des moyens de détection incendie et de défense incendie dans cette partie de l'activité soit réalisé afin de s'assurer de leur parfait fonctionnement, comme c'était le cas avant l'incendie du 2 novembre.

Exemples de contrôles demandés :

- Bon fonctionnement de toute la détection incendie de l'UVE
- Bon fonctionnement de tout le réseau de défense incendie de l'UVE et de la fosse dédiée (RIA, canons...)
- Bon fonctionnement des poteaux incendie avec débit suffisant
- Bon fonctionnement de tout le système de traitement des fumées de l'UVE (laveur, dépoussiéreur, traitement catalytique)
- Bon fonctionnement des équipements de surveillance de la qualité des fumées (analyseurs)

Les différents contrôles et inspections externes ont démarré depuis lundi dernier. La majorité de ces éléments et rapports ont déjà été transmis aux services de l'Etat. Les derniers rapports seront transmis ce jour.

Ce n'est qu'à l'issue de l'examen de ces éléments par les services de l'État et de leur approbation que nous procéderons à une remise en route partielle de l'Unité de Valorisation Énergétique.

La reprise partielle d'activité pourrait donc se dérouler de la manière suivante :

> **Redémarrage de la ligne 1, dès l'approbation des services de l'État** : fonctionnement dans un premier temps avec les déchets combustibles triés déjà présents en fosse 3, puis alimentation ensuite avec des ordures ménagères résiduelles brutes

> **Redémarrage de la ligne 2, le 13/12/2013**

Du fait de ce redémarrage partiel, **les apports d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de la CUMPM sur le centre devraient pouvoir redémarrer aux alentours du 20/11/2013**, et ce de façon progressive:

- > **Réception OMR du Centre de Transfert (CT) Sud de Marseille**
- > **Réception OMR CT Sud + ½ CT Nord (vers le 28/11/13)**
- > **Réception OMR CT Sud + CT Nord (vers le 13/12/13)**

Ainsi, à la mi-décembre 2013, **EveRé serait en mesure de traiter 85% des ordures ménagères de la CUMPM.**

L'unité de valorisation énergétique traitera alors des ordures ménagères résiduelles brutes, c'est-à-dire qui ne passeront pas par la phase de tri primaire du centre. L'installation peut techniquement traiter ce type de déchets et fonctionnera à l'instar d'autres installations voisines comme les UVE de Toulon, de Nîmes ou d'Avignon.

Cet incident n'a aucun impact sur le dispositif de tri et de collecte sélective animé par la CUMPM puisque les déchets arrivant sur le CTM sont des ordures ménagères résiduelles (OMR), déjà triées par les ménages. Ce qui est trié à la source par les ménages continue à être envoyé vers des centres de tri pour faire le recyclage. Notre centre de tri ne réalisant qu'un tri « complémentaire » des recyclables.

- **L'estimation des travaux**

La priorité est au déblaiement des débris et à leur acheminement vers des centres de traitement adaptés.

Parallèlement, une évaluation précise des dommages ainsi qu'un chiffrage et une estimation de la durée des travaux pour une remise en état du site dans sa configuration d'origine sont en cours. Les premières estimations laissent prévoir une période de chantier allant de 18 à 24 mois.

La volonté est de redonner à EveRé ce qui fait sa particularité sur le territoire français, à savoir sa capacité de tri, et sa double capacité de valorisation des déchets (organique et énergétique).

Couverts par une assurance « dommages aux biens et pertes d'exploitation » nous attendons les résultats d'expertise pour connaître le contenu précis des indemnités et des prises en charge.

## EveRé, un centre de traitement multifilière des déchets

- EveRé et son contexte :

EveRé est le partenaire industriel de la CUMPM qui doit assurer le traitement de la totalité des ordures ménagères résiduelles des habitants de la communauté urbaine.

Pour cela, nous utilisons une installation multifilière innovante qui permet la valorisation des déchets. Une mission de service public réalisée au travers de l'association de 3 modes de valorisation (tri, valorisation organique, valorisation énergétique) et en parfaite conformité avec la réglementation et les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

- Le fonctionnement :

Il s'agit de donner une seconde vie aux déchets. Notre action vise à valoriser les ordures ménagères résiduelles grâce à la mise en œuvre de diverses techniques :

- **le tri primaire** qui permet la sélection des déchets (organiques, combustibles) et le recyclage,
- **la valorisation organique** qui permet la production de biogaz (par méthanisation) et in fine d'électricité, ainsi que de compost,
- **la valorisation énergétique** qui permet la production d'électricité à partir de la combustion des déchets.

En regroupant sur notre site ces 3 modes de valorisation, notre objectif est d'optimiser au mieux la valorisation des déchets. La quantité de refus ultimes qui doit finir en installation de stockage est ainsi réduite.

Valorisation, cela veut aussi dire que nous mettons en place des filières de commercialisation des différents produits dérivés des ordures ménagères : l'électricité, les matières premières triées (métaux ferreux, aluminium, plastiques), le compost, et les mâchefers.

- Le centre de tri primaire :

C'est la première étape de traitement des ordures ménagères résiduelles sur notre site.

Le centre de tri primaire, cœur de notre installation, fonctionne comme un aiguilleur géant ; il identifie, de façon entièrement automatique, la nature des déchets et les oriente, en fonction de cela, vers tel ou tel mode de valorisation. C'est ainsi que nous optimisons la valorisation des déchets.

- L'unité de valorisation organique (méthanisation) :

Conformément à ce qui avait été prévu lors de sa conception, l'unité de valorisation organique est dimensionnée pour recevoir en entrée 111 000 tonnes/an.

Mais ces 111 000 tonnes ne peuvent pas toutes entrer dans les digesteurs car il faut d'abord en retirer les indésirables (cailloux, graviers, morceaux de verre...).

Cela est absolument nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des digesteurs et obtenir, in fine, un compost de qualité. Un tri très poussé est donc réalisé (centre de tri secondaire) et c'est uniquement la matière organique ainsi isolée qui est envoyée dans les digesteurs, qui ont une capacité de 55 500 tonnes/an.

- L'unité de valorisation énergétique :

Cette unité, d'une capacité de 360 000 tonnes/an, réalise un traitement thermique des déchets et récupère l'énergie dégagée par la combustion. Cette énergie est transformée en électricité à travers un groupe turbo-alternateur d'une puissance de 32 MW.

Nous produisons ainsi chaque année, avec cette unité, l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une ville de près de 50 000 habitants.